

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. Schleiffett

correspondant à 91/155/CEE et OFDS (CH)

date

page 1 de 4

révision 09.07.2007

version 03

1. Désignation des matières, de la préparation et raison sociale

Nom du produit	Schleiffett
But d'application	pâte abrasif
Fournisseur CH	sia Abrasives Industries AG, CH-8501 Frauenfeld/Schweiz
	Téléphone +41 (0)52 724 41 11 Fax +41 (0)52 724 45 45
Fournisseur UE	sia Abrasives Belgium NV SA, Z.5 Mollem 580, BE-1730 Mollem (Belgium)
	Téléphone +32 (2) 454 00 20 Fax +32 (2) 454 00 21
Numéro d'appel en cas d'urgence	Suisse Centre toxicologique Zurich Téléphone 0041 44 251 51 51
	étranger GIZ Nord Téléphone +49 (0)551 19240

2. Composition / indications concernant les composants

Caractérisation chimique du produit:

cires et matière grasses

Composants dangereux conformément à un règlement de substance dangereuse :

Substances dangereuses: Ce produit ne contient pas de composants dangereux dans le sens de la directive 67/548/CEE

3. Dangers possibles

Classification	sans objet
Remarques particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement	Le produit n'est pas classé parmi les produits dangereux au sens de la directive pour substances dangereuses Ne pas laisser arriver le produit à l'environnement

4. Mesures de premier secours

Indications générales	Oter tout de suite les vêtements souillés et trempés. En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doutes, il faut consulter le médecin. En cas de perte de connaissance stabiliser le malade dans une position latérale – consulter le médecin.
Après l'inhalation	Si la respiration est irrégulière ou absente, il faut pratiquer tout de suite la respiration artificielle
Après le contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon ou à l'aide d'un détergent approprié pour la peau. (ne pas laisser commencer à sécher). Ne pas utiliser des solvants ou des diluants.
Après le contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact. Tenir les paupières écartées et rincer avec beaucoup d'eau courante pendant 10 minutes au moins. Consulter le médecin.
Après avoir avalé	Rincer la bouche et puis boire beaucoup de l'eau Immédiatement consulter le médecin! Tenir la personne tranquille. <u>Ne pas provoquer le vomissement!</u>

5. Mesures contre les incendies

Moyens d'extinction appropriés	Mousse (résistant à l'alcool), dioxyde de carbone (CO ₂), poudre, brouillard de pulvérisation (eau)
--------------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. Schleiffett

correspondant à 91/155/CEE et OFDS (CH)

date

page 2 de 4

révision 09.07.2007 version 03

Moyens d'extinction non appropriés	Jet d'eau
Dangers particuliers	En cas d'incendie se forme une fumée dense et noire. L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut troubler sérieusement la santé.
Equipement de protection spécial	Le cas échéant il faut porter un masque respiratoire.
Indication	Récipients fermés qui se trouvent à proximité du foyer d'incendie, refroidir avec de l'eau. Eviter que l'eau entre dans la canalisation ou dans le sol.

6. Mesures en cas de fuites ou déversements accidentels

Mesures de précaution pour les personnes	Observer les instructions de protection (voir chapitres 7 et 8).
Mesures pour la protection de l'environnement	Eviter l'entrée dans la canalisation. En cas de pollution de rivières, lacs, conduites des eaux d'égouts ou du sol, informer les autorités compétentes conformément aux lois
Procédé de nettoyage	Le matériel sorti amasser dans les récipients prévus pour l'élimination suivant les prescriptions locales. Nettoyer de préférence à l'aide d'un détergent, ne pas utiliser des solvants, si possible.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Indications pour un maniement sûr	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les poussières. Ni manger ni boire et ne pas fumer pendant le travail. Equipement de protection personnel voir chapitre 8. Observer les règlements légaux concernant la protection et la sécurité.
-----------------------------------	--

Indications au sujet de la protection contre le feu et l'explosion
Mesures particulières ne sont pas nécessaires (voir aussi chapitre 5)

Stockage

Exigences aux entrepôts et aux emballages
L'installation des entrepôts doit, conformément aux prescriptions nationales.
Tenir les récipients hermétiquement fermés. Ne pas vider sous pression, pas de réservoirs à pression!

Une fois ouverts, refermer soigneusement les récipients et stocker debout, pour éviter tout écoulement.

Indications ultérieures au sujet des conditions de stockage
Toujours dans les récipients, garder qui correspondent aux paquets originaux. Stockage à une place sèche, cependant pas sous 0°C, respectivement sur 40°C. avant la chaleur et irradiation solaire directe protéger. Des dispositions de camp juridiques considérer.

8. Limite d'exposition et équipement de protection personnel

Mesures techniques de protection
À bonne aération veiller ; spécialement lors d'un empoussiérage fort. Si possible, des installations sortie internes utilisent et/ou installent

Composants avec des valeurs limite à surveiller concernant l'emplacement de travail:
sans objet

Equipement de protection personnel

Protection de l'appareil respiratoire
Pas nécessaire.

Protection des mains
Des gants des cuirs ou de la matière épaisse sont appropriés pour le contact permanent.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. Schleiffett

correspondant à 91/155/CEE et OFDS (CH)

date
révision 09.07.2007

version 03

page 3 de 4

Protection des yeux	Porter des lunettes protectrices.
Protection du corps et mesures hygiéniques	Après le contact nettoyer à fond la peau avec de l'eau et du savon ou avec un détergent spécial pour la peau. Ne pas utiliser des solvants organiques.

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme / Couleur solide / jaune
Odeur spécifique
Valeur pH n.a.

	valeur	unité	méthode		valeur	unité	méthode
Teneur en solvants	0	%		Densité (20°C)	< 1.0	g/cm ³	
Point éclair	> 150	°C		Viscosité	visqueux		
Point d'ébullition	> 150	°C					
Point de fusion	> 40	°C					
Limite d'explosion inférieure	n.a.	% vol. (solvants dans l'air)					
Limite d'explosion supérieure	n.a.	% vol.(solvants dans l'air)					
temp. d'inflammation spontanée	n.a.	°C					
Pression de vapeur	p.d.	kPa					
Solubilité dans l'eau	Non miscible						

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter En observant les prescriptions recommandées concernant le stockage et la manipulation le produit est stable (voir chapitre 7).

Substances à éviter Tenir à l'écart de matériaux très acides et alcalins ainsi que d'agents d'oxydation, pour éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux Par températures élevées des produits de décomposition dangereux (comme p. ex. dioxyde de carbone CO₂, oxyde de carbone CO, fumée, oxyde azotique NO_x) peuvent se former.

11. Indication concernant la toxicologie

Expériences pratiques Le contact répété ou prolongé avec le produit a pour conséquence le dégraissage de la peau et peut provoquer une lésion non allergique de la peau (dermite de contact) et/ou la résorption d'éléments nocifs.
Eclaboussures peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

Notes générales Le produit n'est pas contrôlé en tel, mais classifié selon la méthode de la directive de l' UE 88/379/CEE et le décret de toxicité (Suisse). Détails voir chapitre 2 et 15.

12. Indication concernant l'écologie

Il n'existe aucune déclaration sur ce produit. Ne pas laisser entrer dans la canalisation (eaux et égouts) et dans le sol.

Composants qui menacent l'environnement: sans objet

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. Schleiffett

correspondant à 91/155/CEE et OFDS (CH)

date

page 4 de 4

révision 09.07.2007

version 03

13. Indication concernant l'élimination

Produit	No des déchets	12 01 12 (ds)
	Nom des déchets	Usagée de cires et de graisses
Emballage impropre	Selon les prescriptions locales éliminer ou amener à la réutilisation. Récipients qui ne sont pas vidés conformément à l'ordre passent pour déchets spéciaux.	
	No des déchets	15 01 02
		15 01 04
	Nom des déchets	Emballages en matière plastique
		Emballages en métal

14. Indication concernant le transport

Transport seulement d'après les prescriptions pour les transports routiers (ADR), par chemin de fer (RID), maritimes (IMDG) et aériens (ICAO / IATA).

Non applicable. Le produit n'est pas une marchandise dangereuse selon RID/ADR.

15. Prescriptions

Marquage d'après les directives pour substances dangereuses(ADR/RID)

Marquage du danger	--	Symbole(s) de danger	--
Composants déterminant le danger (contient)	--		
Phrases R	--		
Phrases S	--		
Marquage spécial	--		

Prescriptions nationales

Ordonnance sur la protection de l'air n.a.

Protection contre le feu classe BVD (CH) F 4 I

Loi sur le régime des eaux CH 2 en petite quantité, constituent un danger pour les eaux

UE 1 matières avec un risque faible pour les eaux (auto classification)

16. Autres indications

p.a. n'est pas applicable

p.d. n'est pas déterminé

Les modifications de cette nouvelle version sont marquées dans la marge gauche.

Les indications sur cette fiche de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles et sont conformes à la législation nationale ainsi qu'à la législation de l'UE. Nous n'avons aucune connaissance et aucun contrôle des conditions de travail de l'utilisateur. Sans autorisation écrite, une application du produit s'écartant de celle mentionnée dans le chapitre 1 est interdite. L'utilisateur est responsable de l'observation de toutes les dispositions légales nécessaires. Les indications de cette fiche de sécurité décrivent l'exigence de sécurité de notre produit, elles ne garantissent pourtant pas les propriétés du produit.